

Rapport Annuel



2019

LE SMIRGEOMES

Collecte et traitement des déchets ménagers



Papiers



Verre



Soucieux du devenir des déchets, le SMIRGEOMES est partenaire des Éco Organismes suivants :



Préambule

Ce rapport a pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers du SMIRGEOMES pour l'année 2019.

Il permet de connaître les évolutions des tonnages collectés et la qualité des services proposés aux habitants.

Il présente, également, un bilan financier de son fonctionnement avec une analyse des coûts par habitant, des dépenses et des recettes.

Ce document est une base de travail pour le syndicat qui lui permet d'envisager les orientations futures afin d'élaborer les étapes de la démarche de réduction des déchets engagée de longue date.

Ce rapport est disponible :

- *sur le site du syndicat syvalorm.fr*
- *ou dans nos bureaux :*
 - *11 rue Henri Maubert – 72120 ST CALAIS*
 - *et 1 rue François Arago – 41800 MONTOIRE SUR LE LOIR*

Préambule

Présentation du SMIRGEOMES

I – La collecte des déchets ménagers

1. La collecte en porte-à-porte (PAP)
 - Collecte des Ordures Ménagères résiduelles (OMr)
 - Collectes sélectives (sacs jaunes et bleus)
2. La collecte sélective en Point d'Apport Volontaire (PAV)
3. Un réseau de 13 déchèteries
 - Fréquentations
 - Tonnages
4. Récapitulatif des tonnages collectés

II – Le site du Ganotin : transfert des déchets et suivi ISDND

III – Les modes de traitement :

1. Le traitement des OMr
2. Le traitement des collectes sélectives
3. L'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND)
4. Les filières spécifiques : le traitement des déchets des déchèteries
5. Récapitulatif Traitement et Valorisation

IV – Les outils incitatifs du projet environnemental

1. Des actions de prévention
2. Des modes de facturation majoritairement incitatifs
3. Un suivi des réclamations : un indicateur de la démarche

V – Les indicateurs financiers

1. L'évolution de la participation des collectivités adhérentes
2. L'évolution des dépenses d'exploitation
3. L'évolution des dépenses de fonctionnement
4. L'évolution des recettes de fonctionnement
5. L'évolution du coût moyen par habitant

VI – Conclusion

Annexe 1

Des compétences pour un service public de gestion des déchets

Le **SMIRGEOMES** (*Syndicat Mixte de Réalisation et de Gestion pour l'Élimination des Ordures Ménagères du Secteur Est de la Sarthe*) est un Etablissement Public.

Le SMIRGEOMES exerce depuis 1981 sa mission de **Service Public** de Gestion des déchets des ménages et des professionnels lorsque leurs déchets sont assimilables par leur nature à des déchets ménagers.

(Articles L.2224-13 et L.2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales)

- **La collecte** : Ordures Ménagères résiduelles (OMr), emballages, papiers, verres et déchèteries.
- **Le traitement** : tri, valorisation matière ou énergétique et élimination des résiduels.
- Depuis janvier 2013 : **La compétence traitement est également exercée pour les 49 Communes du SICTOM de Montoire sur le Loir - La Chartre sur le Loir.**
- **4 Communautés de Communes (CC) Sarthoises et 1 du Loir et Cher** pour 2 communes (Sargé sur Braye et Mondoubleau) ont transféré leurs compétences Collecte et Traitement des déchets ménagers et assimilés" au syndicat. Elles conservent la compétence de la facturation.

Pour la collecte :

83 358 habitants*

85 communes **

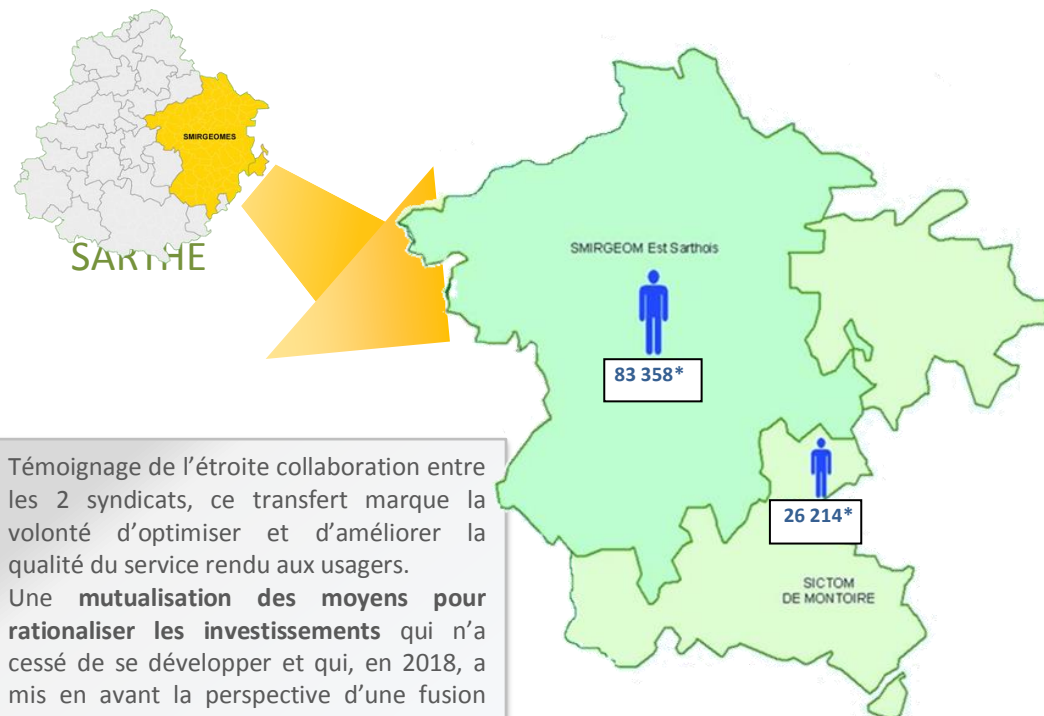
5 Communautés de Communes

¼ du département de la Sarthe

Pour le traitement :

109 572 habitants (83 358 + 26 214)

85 communes + 49 communes du SICTOM Montoire-La Chartre



Témoignage de l'étroite collaboration entre les 2 syndicats, ce transfert marque la volonté d'optimiser et d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers.

Une **mutualisation des moyens pour rationaliser les investissements** qui n'a cessé de se développer et qui, en 2018, a mis en avant la perspective d'une fusion entre les 2 structures. (Cf. Page 5).

La délibération du SICTOM du 5/12/2018 pour transférer sa dernière compétence est annonciatrice de la réalisation de ce projet.



Total habitants : 109 572

**Données INSEE 2016 (Population totale légale)*

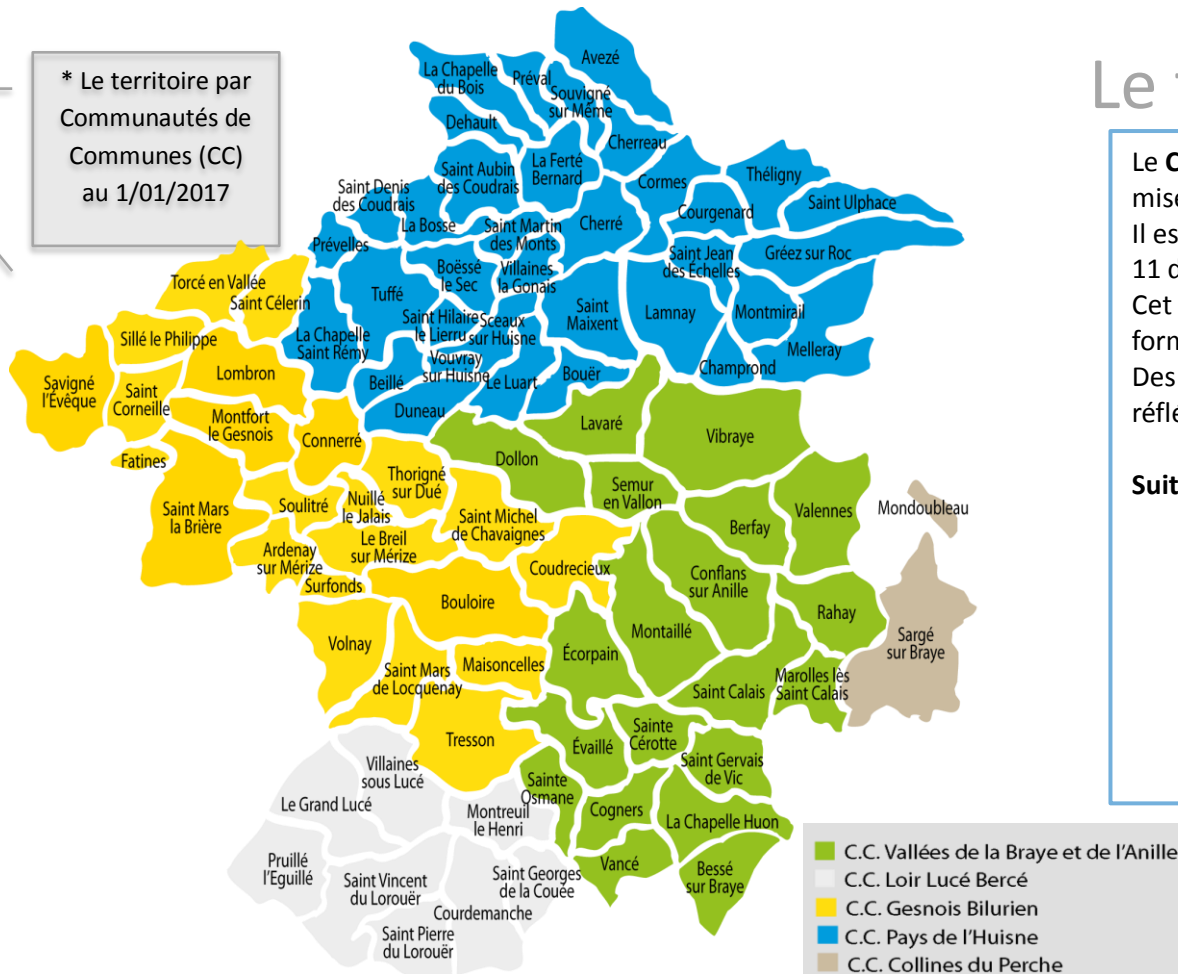
Des objectifs pour un projet environnemental

Prévenir et réduire la production de déchets

- ▶ Répondre aux orientations issues du Grenelle de l'environnement confirmées dans la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte
- ▶ Favoriser la valorisation des déchets et le réemploi
- ▶ Maîtriser les coûts

Le fonctionnement du syndicat

* Le territoire par Communautés de Communes (CC) au 1/01/2017



Le **Conseil Syndical** vote par délibérations le budget et décide de la mise en place des projets.

Il est composé de 88 **délégués**, issus des conseils communautaires + 11 du SICTOM.

Cet organe élit un **Président**, des vice-présidents et 23 membres qui forment le **Bureau Syndical**, responsable de la gestion de la structure.

Des **commissions** composées d'élus des différentes collectivités, réfléchissent sur les grandes orientations du syndicat.

Suite au nouveau schéma territorial (élections du 8 mars 2017) :

- ▶ **Michel ODEAU**, président
- ▶ **Michel FROGER**, vice-président, chargé de la collecte
- ▶ **Prosper VADE**, vice-président, chargé des Déchèteries
- ▶ **Patrick GREMILLON**, vice-président, chargé du Ganotin
- ▶ **Sylvie CHARTIER**, vice-présidente, chargée de la Prévention et de la Communication
- ▶ **Odile HUPENOIRE**, vice-présidente, chargée de la Mutualisation

Effectif du SMIRGEOMES au 31 décembre 2019 : 30 agents

- 14 agents au siège de St Calais dont le poste de direction fusionné
- 13 agents sur les déchèteries
- 3 agents de maintenance

➡ 27,36 équivalents temps pleins.

Des moyens à disposition des habitants

Une offre de services diversifiée, respectueuse de l'environnement qui développe des filières spécifiques de collecte pour limiter l'enfouissement des déchets ultimes.

- ▶ La collecte en porte à porte des OMr** tous les 15 jours (PàP***).
- ▶ La collecte sélective en porte à porte pour les emballages tous les 15 jours (PàP).
- ▶ La collecte en Point d'Apport Volontaire (PAV) pour le verre et le papier.
- ▶ Un réseau de 13 déchèteries.
- ▶ Le Ganotin : ISNSD**** et transfert des collectes.
- ▶ La Redevance Incitative (RI) sur 51 communes.
- ▶ Des actions de prévention et de réduction des déchets.

* La carte ne tient pas compte des communes ayant fusionné
- Info disponible en annexe 1

**OMr : Ordures Ménagères résiduelles

***PàP : Porte à Porte

****ISNSD : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

I. La collecte des déchets ménagers :

Pour les particuliers, les collectivités et les professionnels (sous conditions).

Règlement de collecte du 14 juin 2019.

- **Collectes en porte à porte (PàP) :** Collectes simultanée tous les 15 jours
 - Les Ordures Ménagères résiduelles (OMr)
 - Le sélectif (emballages sur tout le territoire et papier pour la Ferté-Bernard)
- **Collectes en points d'apport volontaire :**
 - 408 Containers (PAV) : collecte du sélectif (emballages, papiers et verres)
 - 13 déchèteries gérées en régie par le syndicat

La Collecte des OMr* tous les 15 jours

L'arrêté Inter préfectoral de la Sarthe et du Loir et Cher du 17/09/2015 (n° DIRCOL 2015-0155) a permis le démarrage de la collecte en C0,5* le 4/01/2016 pour 2 ans sur l'ensemble du SMIRGEOMES (hors La Ferté Bernard). Cette dérogation de collecte a été renouvelée pour 6 ans le 15/12/2017.

Dans le cadre de ces modalités de collecte, le syndicat poursuit les mesures suivantes :

- **Conteneurisation de la collecte des OMr :** un gage d'hygiène
- **Rationalisation et optimisation des circuits de collecte** si nécessaire.
- **Maintien de collectes en C1* et en C2*** pour les producteurs dont la pratique d'utilisation du service et le volume de déchets fermentescibles a démontré la nécessité d'une collecte à une fréquence renforcée. (Cantines, hôpitaux ...)
- **Maintien du maillage du territoire en Points d'Apports Volontaires (PAV)**
- **Développement de filières en déchèteries qui favorisent le recyclage et le réemploi**
- **Suivi des réclamations**

Des mesures pour garantir salubrité publique et efficience du service public

Les fournitures de collecte

Fin 2019, nous comptons **43 421** adresses de production.

Le SMIRGEOMES met à disposition de chaque foyer des contenants nécessaires à la collecte :

- **Bacs OMr*** : 6 modèles de 80 à 660 L, pucés pour le comptage des levées, **40 860 bacs OMr actifs fin 2019**. Livraisons et maintenance sont assurées en interne.
- **Sacs jaunes : 80 560 rouleaux** (20 sacs par rouleau)
- **Sacs bleus pour la Ferté Bernard : 4 000 rouleaux** (20 sacs par rouleau)
- **Cartes d'accès en déchèterie** (éditées en 2019) : **3 228**

*C0,5 = Collecte tous les 15 jours

*C1 = Collecte hebdomadaire : Gros Producteurs (GP)

*C2 = Collecte bi-hebdomadaire : Très Gros Producteurs (TGP) = type cantines, maisons de retraite.

*OMr : Ordures Ménagères résiduelles

I.1 Collecte en porte-à-porte (PàP) :

Ramassage assuré par la société COVED (marché public 2015-2020 +1 +1)

I.1.1 Collecte des Ordures Ménagères résiduelles (OMr)

Les OMr sont les Ordures Ménagères résiduelles, des déchets non-recyclables et non-toxiques.

Tonnage OMr 2018 : 9 903

Tonnage OMr 2019 : 9 697

116,33 Kg/hab/an - SMIRGEOMES.

190,90 Kg/hab/an – Région des Pays de la Loire *



I.1.2. Collectes sélectives (sacs jaunes et bleus)

→ Uniquement les emballages en métal, plastique et cartonnettes = **sac jaune**
Collectes tous les 15 jours en même temps que le Bac OMr

→ Papiers de lecture et d'écriture (La Ferté-Bernard) = **sac bleu**

Tonnage 2018 : 3 265

Tonnage 2019 : 3 204



Tonnage 2018 : 129

Tonnage 2019 : 128



I.2 Collecte sélective en Point d'Apport Volontaire (PAV) :

Vidage assuré par la société COVED (marché public 2015-2020 +1+1)

214 espaces de tri à disposition des habitants = **408** containers répartis sur le territoire (206 + 183 + 19).

Emballages en verre



206

Tonnage 2018 : 3 530

Tonnage 2019 : 3 485

Papiers



183

Tonnage 2018 : 1 492

Tonnage 2019 : 1 418

Emballages en plastique, métal, cartonnettes



19

Uniquement en déchèteries

Tonnage 2018 : 45

Tonnage 2019 : 44

I.3 Un réseau de 13 déchèteries :



Apport des déchets recyclables ou encombrants non collectés en PàP* ou en containers (PAV**).

→ Accessible aux professionnels sous certaines conditions :
facturation au volume.

I.3.1 Fréquentations

	2018	2019	Evolution
La Ferté Bernard	56 071	61 488	+ 9,66%
Thorigné sur Dué	40 003	40 582	+ 1,45%
Savigné L'Evêque	35 056	32 380	- 7,63%
St Mars La Brière	19 821	20 309	+ 2,46%
Le Grand Lucé	17 040	16 268	- 4,53%
Vibraye	16 419	18 159	+ 10,60%
Montaillé	13 725	13 714	- 0,08%
Bessé Sur Braye	11 755	11 527	- 1,94%
Maisoncelles	10 371	10 404	+ 0,32%
Mondoubleau	11 496	11 133	- 3,16%
Lombron	9 587	9 660	+ 0,76%
Tuffé	8 574	8 349	- 2,62%
Montmirail	5 647	5 427	- 3,90%
TOTAL	255 565	259 400	+ 1,50%



*PàP : Porte à Porte
**PAV : Point d'Apport Volontaire



Localisation des déchèteries

I.3.2 Tonnages

En incitant au geste de tri et en développant les filières spécifiques, le **SMIRGEOMES** souhaite limiter les pollutions et les coûts.

	2018	2019	Evolution 2018/2019
Bois	2 093	1 992	-4,8%
Métaux	1 050	1 035	-1,4%
Végétaux	8 648	8 004	-7,4%
Gravats	3 399	3 840	13,0%
Cartons	921	960	4,3%
Plastiques	67	66	-1,2%
Mobilier	1 570	1 783	13,6%
Pneumatiques	33	17	-47,0%
* D.E.E.E	601	556	-7,4%
**D.D.S	268	263	-1,8%
SOS RECUP-arrêt convention 12/2017			
ECotextile	480	465	-3,1%
Corepile	9	11	14,9%
Nespresso	2	Pas de données	
Cartouche encre	1	1	0,0%
Amiante ciment- Arrêt collecte 10/2018	10	Arrêt de la collecte	
Non valorisables	4 488	4 687	4,4%
TOTAL	23 637	23 680	0,2%

Des déchets sont à présent recyclés grâce aux nouvelles filières

Encore plus de déchets recyclés

Collectes spécifiques

éco-mobilier Collecte assurée sur tous les sites.



98 conteneurs sur le territoire



120 bornes à piles en Mairies, commerces, écoles



Benne 100 % plastique dur et souple sur 4 sites



Capsules NESPRESSO

Certains déchets étant très coûteux en traitement, le syndicat encourage les solutions alternatives (réemploi, don, vente, réparation...)



ENCOMBRANTS

*DEEE = Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

**DDS = Déchets Diffus Spécifiques issus de produits chimiques pouvant présenter un risque pour la santé et l'environnement

I.4 Récapitulatif des tonnages collectés

TONNAGES	2010	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018/2019
	Ordures Ménagères Résiduelles (OMr)	14 639	12 140	11 867	11 157	10 521	9 792	9 865	9 903	9 697
Collectes sélectives dont :	7 945	8 596	8 592	8 643	8 397	8 432	8 537	8 461	8 279	- 2,15%
Emballages					2 938	3 118	3 298	3 310	3 248	- 1,87%
Verre					3 428	3 416	3 453	3 530	3 485	- 1,27%
Papiers					2 031	1 900	1 786	1 621	1 546	- 4,62%
Déchèteries	19 882	20 836	21 387	24 307	21 772	22 938	23 021	23 637	23 680	+ 0,18%
TOTAL	42 466	41 572	41 846	44 107	40 690	41 162	41 423	41 949	41 656	- 0,70%
Ratio kg/habitant/an	490	471	472	504	480	490	483,48	503,24	499,72	
dont OMr	169	138	134	127	124	116,5	115,1	118,8	116,32	

* Inclus les emballages, les papiers, le verre - PàP et PAV

*Moyenne régionale
2015
190,90 kg/hab.

** Moyenne nationale
2016
568 kg/hab./an

ORDURES MENAGERES baisse sensible du ratio/hab
COLLECTES SELECTIVES en baisse
Collectes en DECHETERIE en légère augmentation (+ de 0,18 %)

**Recyclage et valorisation imposent la bonne qualité des gisements.
 Ensemble, optimisons les filières de collecte et évitons les erreurs de tri.*



* Plus d'information sur le tri sur notre site
www.syvalorm.fr

* Données 2015 du Conseil Régional des Pays de la Loire
 ** Extrait du livret ADEME- Déchets-chiffres clés 2018

II. Le Ganotin : transfert des déchets et suivi de l'ISDND*

Initialement prévu pour le traitement des déchets, ce site est en passe de devenir définitivement une base de transfert des déchets. En effet, la fermeture du dernier casier d'enfouissement en août 2016, l'arrêt du centre de tri des emballages en mars 2017 et surtout l'incendie accidentel qui a détruit l'usine de traitement des

**OMr le 27/10/2017 a imposé de repenser la vocation de tout le site autour de 2 activités :

↳ **Transfert des collectes**

Pages 11 et 12

↳ **Suivi de *l'ISDND**

Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

Page 13

Le site du Ganotin-Vue satellite 2015-Ecorpain (72)



→ Quai de transfert des collectes sélectives pour expéditions et valorisation
→ Pré tri des papiers
→ Mise en balles des cartons

Quai de transfert des OMr depuis le 27/10/2017

Enfouissement des déchets arrêté depuis 08/2016 et dossier de cessation d'activité en cours depuis fin 2018.

Station de traitement des lixiviats (jus des déchets enfouis)

Eco-pâturage pour l'entretien écologique et économique du site

*ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

**OMr : Ordures Ménagères résiduelles

III. Le traitement et la valorisation des déchets

III.1 Le traitement des OMr



Installation provisoire pour le transfert et l'expédition des OMr vers les sites de traitement

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Exploitation du traitement des OMr confiée à PAPREC
(marché public 1/04/2013-03/2020)

9 644 Tonnes du SMIRGEOMES

Expédition des tonnages OMr pour enfouissement
avec valorisation du biogaz sous forme de chaleur
et d'électricité vers *l'ISDND de Montmirail (72)
*Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

4 492 Tonnes du SICTOM en provenance du quai de
transfert de Montoire



ISDND de Montmirail - 72



III.2 Le traitement des collectes sélectives

Maintenance et exploitation confiée à COVED (marché public reconduit jusqu'au 31 mars 2021)



→ Réception de toutes les collectes sélectives

Rechargement vers les opérations de tri et de valorisation.

- ♦ Réception et rechargement des emballages
- ♦ Réception, pré tri depuis le 1/04/2018 et rechargement des papiers du SMIRGEOMES + du SICTOM depuis 2015.
- ♦ Maintien de la prestation de mise en balles des cartons (SMIRGEOMES + SICTOM depuis 8/2016)

→ Evacuation de tous les flux

Emballages : Centre de tri PAPREC Seiches - 49

Cartons : Suez (repreneur) - 72

Papiers : Norske Skog (repreneur) - 88

Verre : OI (repreneur) - 51 et 33

	Emballages		Papiers			Verre	Cartons déchèteries	
	*PàP	**PAV	PàP	PAV SMIRGEOMES	PAV SICTOM	PAV SMIRGEOMES	SMIRGEOMES	SICTOM
Tonnes	3 203,80	43,58	128,34	1 417,82	576,23	3 484,75	929,03	216,44
Total 2019	3 247,38			2 122,35		3 484,75	1 145,47	

* Caractérisations réalisées en 2019

→ Taux de refus pour les emballages : 20.93 %.

(Données du 1/04/2019 au 30/03/2020)

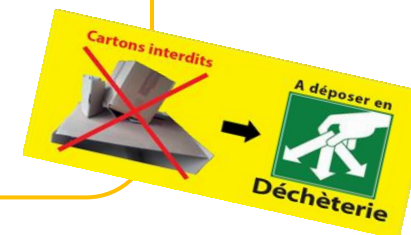
[Rapport annuel 2019-PAPREC](#)

→ Taux de refus pour le flux des papiers : 1,55 % pour l'année 2019

[Rapport annuel 2019-COVED](#)

Mise en place du pré tri des papiers avant expédition depuis 04/2018 : diminution du pourcentage des refus et décotes sur les reprises du repreneur.

Recyclage et valorisation nécessitent la bonne qualité des gisements.



Résultats des *Caractérisations obligatoires réalisées (18 caractérisations/an-norme AFNOR) = indicateur de la qualité du tri qui permet de connaître la part des matériaux récupérés dans un flux de déchet et qui indique, également, le taux de refus (déchets mal triés non valorisables).

*PàP : Porte à Porte

**PAV : Point d'Apport Volontaire

III.3 Suivi de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)



Suivi de la station de traitement des *lixiviats



Marché public OVIVE
04/2018-03/2020



Surveillance en régie de la
torchère pour la
récupération du biogaz des
casiers fermés



Fermeture du dernier casier
d'enfouissement - dossier de
fin d'activité déposé fin 2018



Depuis Mai 2018 : Eco
paturage pour un entretien
écologique des casiers
fermés-*gestion assurée par PAPREC*

**Lixiviats : Jus des déchets enfouis*

III. 4 Les filières spécifiques : le traitement des déchets des déchèteries

Destination et devenir des déchets collectés

Veillons aux erreurs de tri : les déchets mal triés échappent au recyclage et nuisent à la valorisation des autres matériaux auxquels ils sont mêlés

Matières	Eco Organisme	Transporteur	Destination	
			Qui	Comment
Non-valorisables (dit Encombrants)		NCI	ISDND (Montmirail)	Stockage
Bois		NCI	NCI -> Krono (45)	Recyclage hors Métaux (83 %)
			NCI -> Bio Masse (35)	Chaudière (10%)
			NCI (72)	Stockage (7 %)
Métaux		Passenaud	Passenaud (72)	Recyclage
Végétaux		Véolia	Maine Collecte Valorisation (72)	Recyclage compost (100 %)
Gravats		NCI	Valmat (72)	Remblayage
			Bourse aux gravats (72)	Remblayage
Carton		NCI	Coved (72)	Recyclage
Plastique		Passenaud	SOSAREC (72)	Recyclage (98 %)
			Séché (53)	Stockage (2%)
Mobilier	Eco Mobilier	Véolia	Veolia (72)	Démantèlement-Recyclage => 6 destinations
Pneumatiques	Aliapur	Méga pneus	Aliapur (69)	Recyclage
		NCI	NCI (72)	stockage
*DEEE	Ecologic	Envie 72	Envie 72	Démantèlement / Recyclage Réemploi
**DDS	EcoDDS	Bs Environnement	Bs Environnement (41)	100% dans leurs filières : valorisation matière, incinération simple ou avec valorisation énergétique, neutralisations physico-chimique
		Triadis	Triadis (35)	
	Hors Eco-DDS	Chimirec	Chimirec (35)	



*DEEE = Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
 **DDS = Déchets Diffus Spécifiques

III. 5. Récapitulatif Traitement et Valorisation

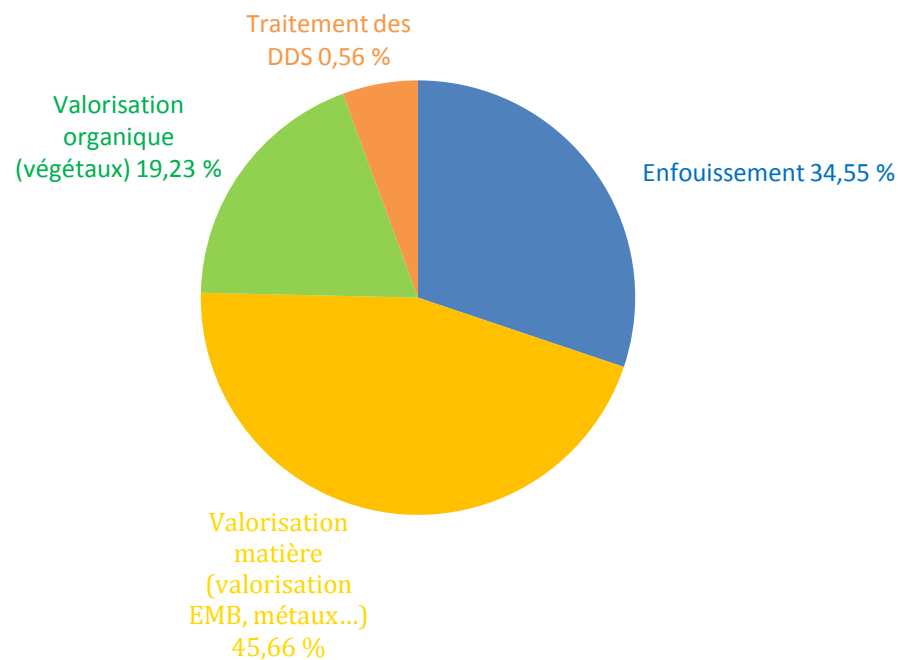
Différents modes de traitement

Enfouissement (avec valorisation du biogaz sous forme de chaleur et d'électricité)	14 384	soit	34,55	%
Valorisation matière (valorisation emballages, métaux...)	19 010	soit	45,66	%
Valorisation organique (végétaux)	8 004	soit	19,23	%
Traitement des DDS**	263	soit	0,56	%

Total 41 661 t soit 100%

OMr (janvier à décembre 2019) +
Encombrants

8 284 t emballages (plastiques,
cartonnettes, métaux), verre et papiers
+ 10 726 t des déchèteries



65 %
des déchets collectés
sont valorisés

*OMr : Ordures Ménagères résiduelles

**DDS : Déchets Diffus Spécifiques

IV. Les outils incitatifs du projet environnemental

IV.1. Des actions de prévention

Du 15/11/2018 au 31/12/2019
 Nouveau site internet SMIRGEOMES
 en ligne : www.smirgeomes.fr



LE SMIRGEOMES :
 des actions au quotidien
 pour aller plus loin !

Communication

Prévention



Sensibilisation

Convention avec l'association
PERCHE NATURE :
 2019 : 632 scolaires
 sensibilisés sur
 13 écoles du territoire.



Réutilisation



Campagne d'affichages Articles



En partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux



Compostage et ateliers
 5 692 composteurs



IV.2. Des modes de tarification majoritairement incitatifs

66 % du territoire (hors *CC de l'Huisne Sarthoise assujettie à la TEOM-Taxe enlèvement des Ordures Ménagères) est concerné par un mode de tarification incitatif. Initié dès 2009 comme levier pour la prévention des déchets, ce principe a été réaffirmé par les pouvoirs publics en **2015.

En responsabilisant les usagers sur leur quantité de déchets, il permet une diminution des OMr et favorise une maîtrise des coûts du service public de gestion des déchets.

La Redevance Incitative (RI)

Le principe Concerne les CC des Vallées de la Braye et de l'Anille, Le Gesnois Bilurien et Loir Lucé Bercé depuis 2012 et 2014

Emission d'1 facture dans l'année en cours et levées supplémentaires facturées l'année suivante

- ✓ Un abonnement aux services : Couvre les charges fixes des services et donne l'accès aux prestations.
- ✓ Une partie fixe : forfait de 16 levées annuelles obligatoires et taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), fixée en fonction de la taille du bac.
- ✓ Une partie variable : au-delà des 16 levées, facturation des levées supplémentaires.

63% du territoire

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI)

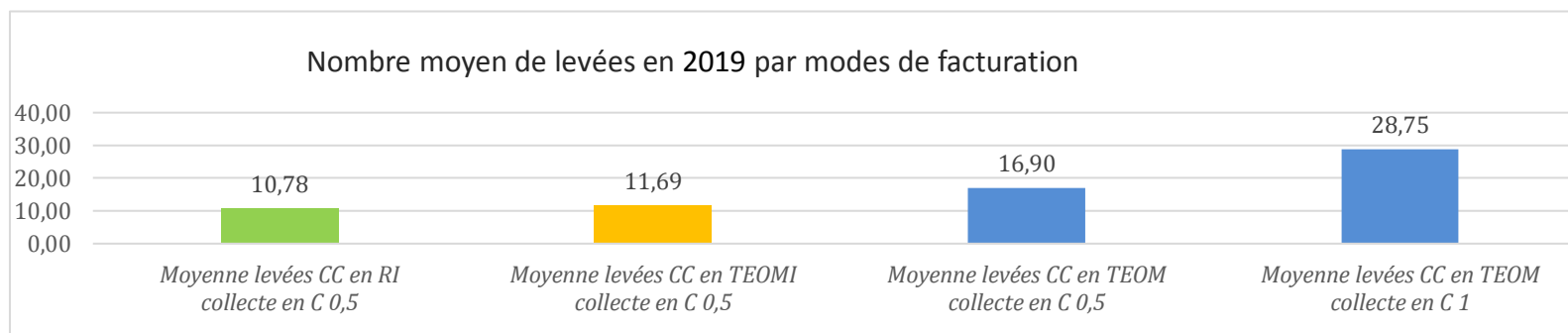
Le principe Concerne Sargé-sur-Braye et Mondoubleau, intégrées à la CC des Collines du Perche, depuis le 1^{er} janvier 2018

Intégrée dans la taxe foncière (bâti) de l'année N+1

- ✓ Une partie fixe : Pourcentage calculé sur la base de la valeur locative cadastrale (VLC) du bien. (Taux fixé chaque année par la CC)
- ✓ Une partie incitative variable : Calculée à partir du nombre de levées en fonction du volume du bac. (Prix du litre fixé par la CC)

3% du territoire

$$\text{TEOMI} = \boxed{\text{Taux} \times \text{VLC}} + \boxed{\text{Volume du bac} \times \text{prix du litre} \times \text{nbre de levées}}$$



*Configuration des Communautés de Communes (CC) - Annexe 1

**Loi n° 2015-992-17/08/2015 dite de transition énergétique

IV.3. Le suivi des réclamations : un indicateur de la démarche

Prise en compte attentive, individualisée et suivi de toutes les réclamations (dysfonctionnements de collecte, questions et préoccupations des usagers) avec un enregistrement systématique dans le logiciel de gestion Proflux.

Une attention particulière a été apportée à toutes les situations sensibles dans le cadre de la **mise en place de la CO,5 le 4/01/2016** (p.1).

Nombre des réclamations totales (OMr* et CS**) enregistrées via Proflux :

479 réclamations en 2019 sur 49 237 bacs collectés en moyenne par mois

Mois 2019	Nombre total de réclamations OMr/CS
Janvier	34
Février	35
Mars	32
Avril	44
Mai	37
Juin	39
Juillet	74
Août	46
Septembre	29
Octobre	34
Novembre	33
Décembre	42



Les moyens mis en œuvre par le SMIRGEOMES ces dernières années ont permis de changer le rythme de collecte des OMr sans pour autant nuire à la qualité de la mission du service public confiée.

L'attention portée aux attendus et préconisations des services de l'Etat ainsi que la poursuite des outils précédemment déployés y ont contribué et ont permis le renouvellement de cette dérogation de collecte.



La CO,5 correspond aux besoins d'utilisation du service et est bien adoptée par les usagers.

*OMr : Ordures Ménagères résiduelles

**CS : Collectes Sélectives

V. Les indicateurs financiers

V.1. Évolution de la participation des collectivités adhérentes (2018/2019)

	Participation année 2018	Participation année 2019	Diff 2018-2019	
C.C. "Le Gesnois Bilurien"	2 546 698 €	2 533 695 €	-13 003 €	
C.C. des Vallées de la Braye et de l'Anille	1 334 049 €	1 294 559 €	-39 490 €	
C.C. du Pays de l'Huisne Sarthoise	2 520 342 €	2 515 305 €	-5 037 €	
C.C. "Loir-Lucé-Bercé"	478 539 €	479 214 €	675 €	
C.C. des Collines du Perche	210 559 €	200 978 €	-9 581 €	
SMIRGEOMES	7 090 187 €	7 023 751 €	-66 436 €	-0,94%

⇒ Evolutions des montants

Baisse des participations liée à la baisse de la population et diminution des services supplémentaires.

⇒ Composition des CC (Cf annexe 1).

Depuis le 1er janvier 2013, le SICTOM de Montoire - La-Chartre a transféré sa compétence traitement au SMIRGEOMES.

De fait, le SMIRGEOMES s'est substitué au SICTOM en tant que titulaire des contrats qui entrent dans le champ de la compétence transférée.

L'augmentation correspond à l'évolution des prestations de services.

	Participation 2018	Participation 2019	Diff 2018-2019	
SICTOM de MONTOIRE-LA-CHARTRE	1 305 081 €	1 394 409 €	89 328 €	6,84%

N.B. : Depuis le 1er janvier 2013 le SICTOM DE MONTOIRE-LA-CHARTRE a transféré la compétence traitement au SMIRGEOMES. De ce fait le SMIRGEOMES a été substitué au SICTOM DE MONTOIRE-LA-CHARTRE en tant que partie aux contrats qui entrent dans le champ de la compétence transférée.

Le calcul des participations se base sur les évolutions de la population municipale (RGP de l'INSEE RGP 2015 : 85 545 habitants), ce qui explique des situations variables en fonction des collectivités.

Le montant global de la participation de chaque collectivité correspond au coût répercuté à l'usager à travers la Redevance Incitative, la REOM ou la TEOM.

**OMr : Ordures Ménagères résiduelles*

V.2 Évolution des dépenses d'exploitation liées aux principaux marchés

	Prestataires	2 018 €	2 019 €	Diff entre 2018 / 2019	Variation 2018 / 2019
Collecte des O.M.R.	Titulaire du marché : COVED	1 445 434 €	1 460 655 €	15 221 €	1,05%
Traitement des O.M.R.	Titulaire du marché : NCI/PAPREC	710 026 €	719 867 €	9 841 €	1,39%
<i>Maintenance du site du Ganotin</i>	Titulaire du marché : PRODEVAL TRANSELI	70 881 €	131 809 €	60 928 €	85,96%
Sous total		780 907 €	851 676 €	70 769 €	9,06%
Traitement des lixiviats	Titulaire du marché : OVIVE	132 061 €	156 550 €	24 489 €	18,54%
Collectes sélectives					
<i>Point d'apport volontaire</i>	Titulaire du marché : COVED	326 661 €	328 281 €	1 620 €	0,50%
<i>Porte à Porte</i>		945 256 €	954 415 €	9 159 €	0,97%
<i>Achats de sacs de collectes</i>	Titulaire du marché JET SAC	151 949 €	163 241 €	11 292 €	7,43%
Sous total		1 423 866 €	1 445 937 €	22 071 €	1,55%
Transfert - Tri des matériaux des collectes sélectives	Titulaire des marchés : COVED et PAPREC	918 462 €	987 201 €	68 739 €	7,48%
Déchèteries	Collecte et traitement des bennes confiés à 5 prestataires (MCV Véolia Propreté, COVED, NCI/PAPREC, PASSENAUD, CHIMIREC , BS Environnement)	1 160 772 €	1 250 223 €	89 451 €	7,71%
SMIRGEOMES Dépenses totales liées aux principales prestations de service		5 861 502 €	6 152 243 €	383 581 €	4,96%

Augmentation liée à la maintenance du site du Ganotin et traitement des lixiviats, tri des papiers et hausse des tonnages en déchèteries.

	2018	2019	Diff entre 2018 / 2019	Variation 2018 / 2019
SICTOM MONTOIRE LA CHARTRE Dépenses totales des prestations transférées dans le cadre de la compétence Traitement (Traitement des OMR, tri des collectes sélectives et déchèteries)	1 090 786	1 107 050	16 264 €	1,49%

*OMr : Ordures Ménagères résiduelles

V.3. Évolution des dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Dépenses réalisées en 2018	Dépenses réalisées en 2019	Evolution 2018/2019	
Prestations de service SMIRGEOMES et SICTOM de Montoire la Chartre	6 952 288 €	7 259 293 €	307 005 €	4,42%
Autres charges de fonctionnement	276 342 €	358 093 €	81 751 €	29,58%
TGAP / Taxe communale	301 139 €	389 952 €	88 813 €	29,49%
Remboursement exceptionnel en 2018	196 973 €			
Sous total TGAP	498 112 €			
Charges de personnel	1 182 694 €	1 263 042 €	80 348 €	6,79%
Autres charges de gestion courante (dont indemnités de fonction)	50 765 €	54 777 €	4 012 €	7,90%
Charges financières (dont intérêts de la dette)	404 911 €	274 328 €	-130 583 €	-32,25%
Charges exceptionnelles	48 398 €	501 €	-47 897 €	-98,97%
Provisions	60 000 €	93 660 €	33 660 €	56,10%
Amortissements	227 667 €	230 945 €	3 278 €	1,44%
Sous total	9 701 177 €	9 924 591 €	223 414 €	2,30%
Transaction odeur (contrepartie transaction lixiviats en recettes)		209 000 €	209 000 €	-
Crédit Agricole IRA 429 547 et Sinistre Usine Ganotin Sortie du bien 4 541 240		4 970 787 €	4 970 787 €	
MONTANT GLOBAL	9 701 177 €	15 104 377 €	5 403 200 €	55,70%

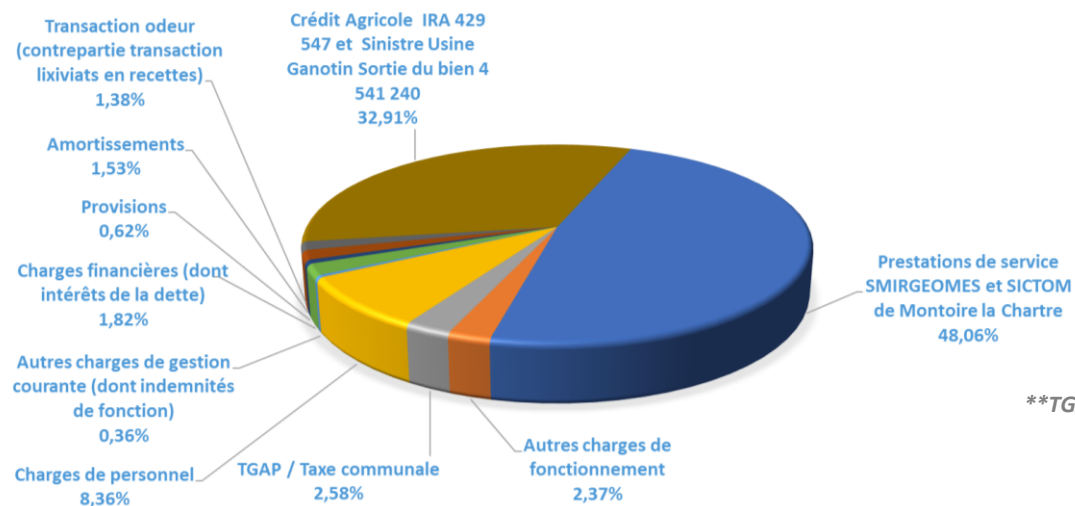
⇒ Prestations de services en hausse : voir détail page précédente.

⇒ TGAP : Evolution réglementaire des tarifs appliqués sur tous les tonnages traités.

⇒ Charges de personnel : remplacements d'agents en longue maladie

⇒ Charges financières : baisse des intérêts de la dette - réaménagement d'un prêt

Part de chaque dépense en %

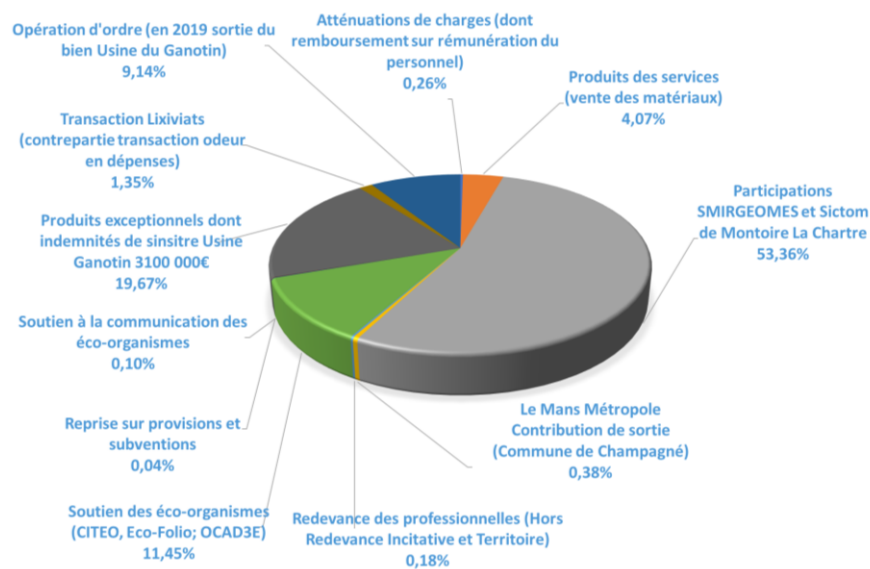


*OMr : Ordures Ménagères résiduelles

**TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

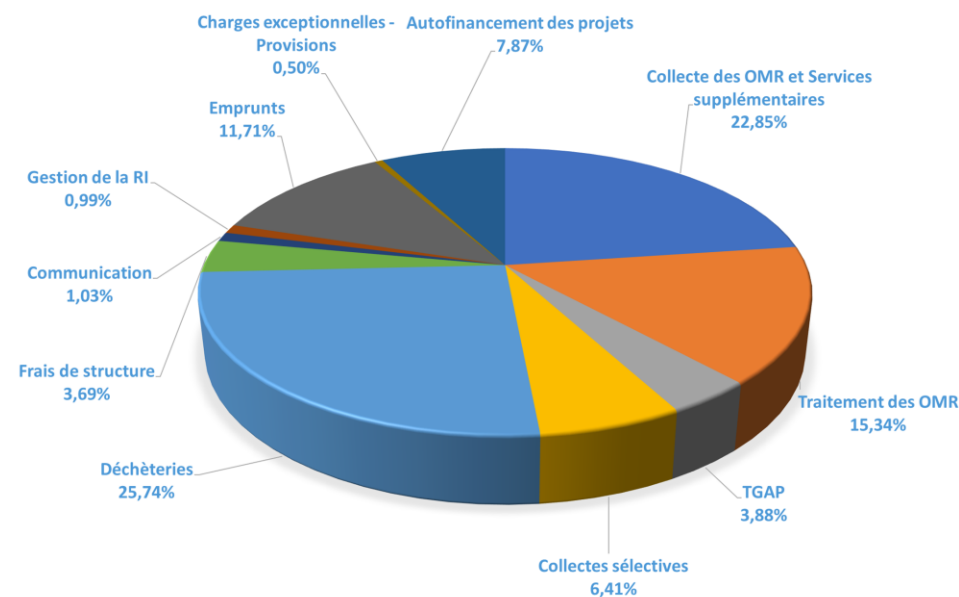
V.4. Évolution des recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Recettes réalisées en 2018	Recettes réalisées en 2019	Evolution 2018/2019	
Atténuations de charges (dont remboursement sur rémunération du personnel)	38 813 €	41 335 €	2 522 €	6,50%
Produits des services (vente des matériaux)	811 396 €	641 545 €	-169 851 €	-20,93%
Participations SMIRGEOMES et Sictom de Montoire La Chartre	8 395 268 €	8 418 160 €	22 892 €	0,27%
Le Mans Métropole Contribution de sortie (Commune de Champagné)	60 000 €	60 000 €	0 €	0,00%
Redevance des professionnelles (Hors Redevance Incitative et Territoire)	23 402 €	27 707 €	4 305 €	18,40%
Soutien des éco-organismes (CITEO, Eco-Folio; OCAD3E)	1 645 503 €	1 806 710 €	161 207 €	9,80%
Soutien à la communication des éco-organismes	77 274 €	16 527 €	-60 747 €	-78,61%
Total éco-organismes	1 722 777 €	1 823 237 €	100 460 €	5,83%
Reprise sur provisions et subventions	197 500 €	6 655 €	-190 845 €	
Sous total	20 516 992 €	20 577 156 €	60 164 €	0,29%
Produits exceptionnels dont indemnités de sinistre Usine Ganotin 3100 000€	207 391 €	3 102 790 €	2 895 399 €	1396,11%
Transaction Lixiviats (contrepartie transaction odeur en dépenses)		213 000 €	213 000 €	
Opération d'ordre (en 2019 sortie du bien Usine du Ganotin)	13 598 €	1 441 241 €	1 427 643 €	-
MONTANT GLOBAL	11 470 145 €	15 775 670 €	4 305 525 €	37,54%



V.5. Évolution du coût moyen par habitant 2018-2019

LE FONCTIONNEMENT	2018	2019	Évolution 2018-2019
Collecte des OMR et Services supplémentaires	18,72 €/hab.	18,90 €/hab.	1,0%
Traitement des OMR	11,30 €/hab.	12,69 €/hab.	12,3%
TGAP	2,46 €/hab.	3,21 €/hab.	30,5%
Collectes sélectives	6,69 €/hab.	5,30 €/hab.	-20,8%
Déchèteries	16,38 €/hab.	21,29 €/hab.	30,0%
Frais de structure	3,67 €/hab.	3,05 €/hab.	-16,9%
Communication	0,88 €/hab.	0,85 €/hab.	-3,4%
Gestion de la RI	1,03 €/hab.	0,82 €/hab.	-20,4%
Emprunts	8,14 €/hab.	9,69 €/hab.	19,0%
Charges exceptionnelles - Provisions	0,31 €/hab.	0,41 €/hab.	32,3%
<i>Coût résiduel de fonctionnement du service</i>	<i>69,58 €/hab.</i>	<i>76,21 €/hab.</i>	<i>9,5%</i>
Autofinancement des projets	7,07 €/hab.	6,51 €/hab.	-7,9%
MONTANT GLOBAL	76,65 €/hab.	82,72 €/hab.	7,92%



Part des dépenses en % dans la participation par habitant

*OMr : Ordures Ménagères résiduelles

VI. Conclusion

La démarche de rationalisation du fonctionnement du syndicat engagée depuis 2014 a permis d'équilibrer les finances et de maîtriser le coût du service pour les usagers.

Les objectifs annoncés ont été majoritairement atteints grâce à une conjugaison de facteurs favorables qui ont permis de consolider ce résultat :

- Les renouvellements favorables de plusieurs marchés,
- La renégociation de contrats,
- Le déploiement de nouvelles filières en déchèterie,
- La mutualisation de personnel avec le SICTOM de Montoire,
- Une météo favorable (pour traitement des déchets verts, lixiviats, etc.).

La collecte tous les 15 jours a contribué à cette rationalisation du service. Les retours positifs permettent ainsi de confirmer la réussite des efforts déployés par le syndicat et ses usagers au cours de ces dernières années pour asseoir son projet de réduction des déchets.

La **mutualisation** des services avec le SICTOM de Montoire - la Chartre s'accélère et permet également de générer des économies d'échelle.

Toutefois, ces résultats aujourd'hui positifs ne nous exonèrent pas de rester prudents car des incertitudes pèsent sur 2020 :

- La baisse des soutiens de certains Eco-organismes
- La fluctuation du cours de certains matériaux
- La nouvelle redistribution de la carte territoriale
- Les évolutions des normes d'exploitation des sites et leur mise en sécurité
- La hausse annuelle de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) jusqu'à 2025.

Les prochaines étapes à venir sont :

→ **L'adhésion de notre collectivité à la Société Publique Locale (SPL) pour le centre de tri mutualisé avec le Loir-et-Cher et la Touraine (Bassin de population : 910 000 habitants).**

→ **La fusion avec le SICTOM Montoire-La Chartre au 1^{er} janvier 2020 et une harmonisation des services apportés aux usagers à moyen terme.**

→ **La reconversion du site du Ganotin avec notamment la construction d'un quai de transfert des déchets ménagers.**

Annexe

2020 : De la mutualisation à la fusion

**SMIRGEOMES
&
SICTOM de MONTOIRE**



SYVALORM Loir & Sarthe
SYndicat de VALorisation des ORdures Ménagères

Le Smirgeomes (Syndicat Mixte intercommunal de Réalisation et de Gestion pour l'Élimination des Ordures Ménagères du Secteur Est de la Sarthe) et le **Sictom de Montoire** (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) ne feront plus qu'un au 1^{er} janvier 2020. Ces deux établissements publics limitrophes uniront leurs actions pour une optimisation maximale de la collecte et de la valorisation des déchets des 134 localités situées dans la Sarthe et le Loir-et-Cher, regroupant ainsi près de 110 000 habitants. Cette nouvelle structure élaborera la reconversion du site du Ganotin d'Écorpain suite à la fermeture du dernier casier d'enfouissement, à l'arrêt du centre de tri des emballages et à l'incendie de l'usine de traitement des ordures ménagères en 2017.

2013 — Transfert de la compétence traitement du Sictom vers le Smirgeomes.

2016 — Mise en balle mutualisée des cartons.

2017 — Direction fusionnée.

2018 — Le Conseil du Sictom vote le transfert de sa compétence Collecte vers le Smirgeomes.

2019 — Le Conseil du Smirgeomes et les Communautés de Communes approuvent ce transfert.

11 juin 2019 — Arrêté inter préfectoral du portant modification des statuts du Smirgeomes et actant la nouvelle appellation Syvalorm Loir & Sarthe.

Le 1^{er} janvier 2020 — Le SYVALORM Loir & Sarthe sera le nouveau syndicat qui gèrera les déchets ménagers de ce territoire étendu.

